

**Commune de VILLARD-SUR-DORON**  
**Conseil Municipal du jeudi 28 février 2008 à 19 heures**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Paul BERTHOD, Camille APPLAGNAT TARTET, Laurent MASSON, Suzanne REVIL BAUDARD, Isabelle MEILLEUR, Bruno MEILLEUR, Jean-Paul HENRIOUX, Danielle CREMONE, Marcel GACHET, Yves CHAMBIOT PONCET, Jean-Jacques BERTHOD

**Absents :** Pierre SIMON, Pierre Louis CHAMBIOT-MAITRAL, Didier TARDY, Michèle PALLUEL BLANC

**Secrétaire de Séance :** Laurent MASSON

**Remarques sur le compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2008**

M. Yves CHAMBIOT PONCET fait remarquer que M. Pierre Louis CHAMBIOT MAITRAL a été oublié parmi les absents excusés.

Hormis cette remarque, le compte rendu et les délibérations du Conseil Municipal du 7 février 2008 sont approuvés à l'unanimité.

**Point n° 1 – Coupes de bois proposées par l'ONF.**

A l'unanimité, le Conseil municipal

- approuve le martelage des parcelles suivantes relevant du régime forestier:

A1	Coupe de rénovation	100 m3 bois sur pied
D1	Coupe de rénovation	300 m3 bois sur pied
S2	Coupe de sécurité	10 m3 bois sur pied

- confie les opérations de martelage et de vente à l'ONF.

**Point n° 2 – Augmentation du loyer de l'appartement occupé par le technicien territorial**

Suite au contrôle URSSAF du 25 janvier 2008, le Conseil Municipal décide de réévaluer le loyer annuel du technicien territorial, sur la base de la valeur locative brute. Cette mesure sera appliquée au 1<sup>er</sup> avril 2008, date de révision dudit loyer.

**Point n° 3 : Augmentation du salaire du technicien territorial pour compenser l'augmentation du loyer du logement mis à sa disposition.**

En corrélation avec le point n°2, afin de ne pas pénaliser le technicien territorial, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'une augmentation de salaire équivalente à l'augmentation du loyer lui sera attribuée selon les instructions du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

**Point n°4 – Renforcement du réseau EAP Bisanne 1500 – demande de subvention.**

L'agence de l'eau a retenu la demande de subvention pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de Bisanne 1500, au titre de la solidarité technique et financière en faveur des communes rurales. Cette subvention est versée, pour le compte de la commune au Département de la Savoie.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la procédure de versement au Département de la Savoie pour le compte de la commune.

**Point n°5 – Renouvellement du bail commercial des Halles de Bisanne**

Par 6 voix « pour » et 5 « contre » le Conseil Municipal décide de renvoyer ce point après les élections municipales.

**Point n° 6 – Achat des parcelles de M. MOLLIERE Patrick aux Rosières.**

Dans le cadre des demandes d'autorisation de passage pour les travaux d'adduction d'eau potable sur le secteur des Rosières, M. Patrick MOLLIERE a fait la proposition de céder à la commune l'ensemble des parcelles lui appartenant sur ce secteur. A l'unanimité, le Conseil municipal mandate M. le Maire pour négocier l'acquisition de ces parcelles auprès de M. MOLLIERE.

**Point n° 7 Compte administratif et compte de gestion des budgets M 14, M 49 et CCAS**  
*Monsieur le Maire délègue la présidence à Monsieur Jean-Paul HENRIOUX pour délibérer sur les comptes administratifs et les comptes de gestion.*

**Budget principal M 14**

Le compte administratif fait apparaître :

Section de fonctionnement

Excédent	211 546.71 €
Reprise de l'excédent 2006	336 327.35 €
Excédent cumulé	547 874.06 €

Section d'investissement

Déficit	- 363 088.26 €
Reprise du déficit 2006	- 176 576.05 €
Solde des restes à réaliser	+ 186 169.00 €
Déficit 2007	- 353 495 .31 €

Le déficit en section d'investissement est couvert par l'excédent en section de fonctionnement. Le solde de l'excédent de fonctionnement 194 378.75 € est affecté en section de fonctionnement sur le budget 2008.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif M 14 pour l'année 2007 et l'affectation du résultat.

**Budget de l'eau M.49**

Le compte administratif fait apparaître :

Section d'exploitation

Déficit 2007	- 6 912.31 €
Pas de reprise de l'excédent 2006 totalement versé à la section investissement	

Section d'investissement

Excédent 2007	+ 30 141.53 €
Reste à réaliser 2007	+ 17 378.00 €
Reprise du déficit 2006	- 36 447.64 €
Résultat à affecter	+ 11 071.89 €

Le compte administratif du budget de l'eau M.49 est approuvé à l'unanimité, l'affectation des résultats est la suivante:

- exploitation : déficit de 6 912.31 €
- investissement : excédent de 11 071.89 €

**Budget annexe du CCAS**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif dont le résultat positif de 575 € est affecté au Budget 2008.

**Point n° 9 – Ce point sera examiné par le nouveau conseil municipal.**

**Questions diverses :**

- organisation des bureaux de vote des élections municipales et cantonales.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu au plus tôt le 21 mars et au plus tard le 23 mars 2008 pour l'installation du nouveau conseil et la désignation des délégués.

**Le Maire,  
Paul Berthod**